



## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 01 à la CAPD du 13 septembre 2019

Madame la Directrice académique, Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

Notre ministre a annoncé que cette année serait l'année des ressources humaines... Mais que devons-nous comprendre ? En effet, la loi de transformation de la fonction publique votée le 23 juillet au Sénat après le vote du 18 juillet à l'Assemblée nationale contourne le statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agent.e.s mais aussi des usager.e.s. Elle va également réduire les capacités des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agentes et des agents publics en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT). Cette loi va encourager et accentuer la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation.

La revalorisation des salaires tarde, le gouvernement actuel se contentant de débloquer enfin une revalorisation déjà actée par le gouvernement précédent. Le pouvoir d'achat des enseignant.es s'amenuise d'année en année. Les conditions de travail, quant à elles, se dégradent. Nous serons d'accord avec le ministre qui nous compare "à un peuple de colibris"... et oui ... tout comme eux, les enseignants.es s'agitent frénétiquement pour garder l'équilibre et survivre face à la multiplication des tâches, des injonctions, des rythmes et des délais...

Le rapport sur la réforme des retraites présenté le 18 juillet par Jean-Paul Delevoye qui confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points suscite également beaucoup d'inquiétude. Tout comme le recul contraint de l'âge de départ à 64 ans, voire un nouvel allongement des durées de cotisation... Plusieurs points augurent d'une baisse du montant des pensions pour les salarié.e.s et notamment les personnels de l'Éducation nationale. Le SNUipp-FSU alerte sur une probable baisse généralisée et drastique d'une majorité des pensions dès lors que l'objectif affiché du nouveau système est de bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors même que le nombre de retraité.e.s va augmenter. Le SNUipp-FSU continuera de défendre l'intérêt collectif et celui en particulier des enseignant.es des écoles.

Concernant cette rentrée scolaire, la première rentrée version loi Blanquer, ce sont la poursuite des dédoublements, le retour des évaluations standardisées, une circulaire de rentrée pour des apprentissages bien mécaniques, des drapeaux français et européens dans les classes, l'obligation de scolarisation dès 3 ans, le déploiement des PIAL, une circulaire pour l'école inclusive... Notre ministre n'aurait-il pas entendu les salariés, enfin les ressources humaines ? Si la mobilisation des collègues au printemps dernier contre cette politique éducative a permis des reculs de la part du ministère, la volonté de notre ministre de limiter le pouvoir d'agir et la liberté pédagogique des enseignant.es, de piloter leur mission par les évaluations reste entière. Son projet est à l'opposé de ce que nous portons pour les enseignant.es et les élèves ! Le SNUipp-FSU poursuivra son travail de défense des personnels, œuvrera pour la réussite et le bien-être de tous et son projet de société solidaire et égalitaire. Pour une fois encore, nous nous appuyons sur les propos de notre ministre, préoccupé semble-t-il par l'urgence climatique : attention à ne pas décourager et épuiser les ressources humaines que sont les personnels tout comme s'épuisent inexorablement les ressources climatiques !

Une rentrée également marquée par les évaluations standardisées CP-CE1 qui ont déclenché l'an dernier une avalanche de critiques, en premier lieu celles des enseignantes et enseignants de CP et CE1 qu'elles ont contraints sans les aider à mieux connaître leur élèves : elles sont jugées chronophages, fastidieuses, anxiogènes, mal adaptées ou inutiles par les enseignantes et enseignants des écoles. La persistance de ce dispositif d'une année sur l'autre n'est pas gage de sagacité. Ces tests ont montré que les élèves pouvaient progresser. Belle découverte ! Le SNUipp-FSU, avec le monde de la recherche, a décrypté ces tests et leurs objectifs réels. Ils visent à encadrer les pratiques

enseignantes et étriquent les apprentissages puisqu'ils n'évaluent que des compétences instrumentales et contrôlables. Ce dispositif risque d'entraîner une pédagogie de bachotage, individualisante avec un étiquetage précoce des élèves. Associé à l'accumulation de guides et de réajustements des programmes, il renforce une logique de pilotage par les résultats. Les évaluations orientent l'enseignement vers une application de protocoles basés sur la répétition et des démarches frontales, excluant le sens. Le SNUipp-FSU propose de montrer le désaccord de la profession au travers de modalités variées, de la non-passation à des aménagements, en passant par la non-remontée des résultats !

Enfin, une rentrée marquée par la parution d'un décret ouvrant la possibilité à cinq jours annuels de formation pendant les congés élèves malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales. La formation continue est certes indispensable à l'exercice du métier. Les enquêtes internationales comme Talis soulignent régulièrement le retard français en la matière. Le nombre d'heures allouées à la formation continue s'est érodé pour se limiter très souvent aux 18 heures d'animations pédagogiques. Ces 18 heures obligatoires étaient jugées par l'inspection générale elle-même, dans le rapport de 2017, trop descendantes et prescriptives. « *Majoritairement utilisée comme outils de pilotage des réformes ou comme réponse à des priorités nationales, la formation n'est pas perçue par le professeur comme construite pour lui* ». Résultat : depuis 2018, les notes envoyées aux recteurs cadrent encore davantage les animations pédagogiques et en recentrant leur quasi-totalité sur les maths et le français, ce qui aggrave cet état de fait. Initiative du ministère à cette rentrée : faire paraître ce décret. Les enseignants ne sont probablement pas prêts à accepter n'importe quelle formation à n'importe quel moment. Talis a montré ce qui marche en formation : des formations répondant aux besoins ressentis, réalisées en présentiel par des pairs. Qui peut croire qu'une formation ne répondant pas à une demande et subie dans ces conditions puisse être bénéfique ? Pour le SNUipp-FSU 01, les enjeux d'une école émancipatrice, pour toutes et tous, nécessitent une formation créant des ponts entre les divers domaines de recherche, l'évolution des savoirs, le travail réel, les gestes professionnels et osant interroger la question des finalités.

Venons en à l'actualité départementale de cette rentrée 2019. Début septembre, plusieurs collègues ont sollicité le SNUipp-FSU à propos des promotions 2019 à la Hors-Classe. En effet, des collègues classé.e.s après le 143ème rang (dernier promu) ont tout de même reçu au mois de juillet un arrêté de changement de grade. Le 6 septembre, ces mêmes collègues ont été informé.e.s qu'il s'agissait d'une erreur due à un dysfonctionnement informatique. Cela illustre à nos yeux les conséquences de la charge de travail que doivent assumer les services de la DSDEN de l'Ain que nous ne blâmons pas, et le risque du tout-informatique qui est peut-être aussi à l'origine du problème. Néanmoins, pour le SNUipp-FSU 01, l'administration doit réparer son erreur en accompagnant un nouvel arrêté conforme à la réalité d'une lettre d'excuse. Parallèlement, des collègues promu.e.s n'ont été informé.e.s de leur promotion que début septembre. L'effet sur leur paie ne sera donc effectif (de manière rétroactive) qu'en octobre, ce qui n'est pas acceptable. Le paiement du mois de septembre doit être effectué.

Enfin, concernant les dernières affectations du mouvement départemental, nous avons évoqué lors de la CAPD du 27 juin nos craintes relatives à la non prise de poste de l'IEN du Pays de Gex Nord, provoquant alors le désaccord de l'administration. Nous réaffirmons aujourd'hui qu'il est plus facile d'éviter ce secteur lorsqu'on est IEN que lorsqu'on est professeur des écoles, même si le SNUipp-FSU avait noté une stabilité sur ce secteur les 3 dernières années. L'historique sur ce secteur nous donne raison.